



# Maître d'apprentissage

## La fonction

Lieux de formation :

21 : IRTESS de Dijon

25 : IRTS de Besançon

Sessions de formation :

DIJON :

22-23/11/2022 et 26/01/2023

22-23/02/2023 et 11/05/2023

BESANÇON :

17-18/10/2022 et 12/12/2022

05-06/12/2022 et 24/02/2023

13-14/03/2023 et 22/05/2023

4-5/04/2023 et 05/06/2023

Pour tout renseignement,  
contactez le CFA :

[contact@cfasanitaireetsocial.fr](mailto:contact@cfasanitaireetsocial.fr)

03.80.69.24.07

### Description

Désigné par l'employeur, le maître d'apprentissage est la personne responsable de la formation de l'apprenti en entreprise. Il accompagne l'apprenti tout au long de son parcours et assure sa formation pratique.

### Aptitudes et compétences

Le maître d'apprentissage transmet ses connaissances professionnelles à l'apprenti et l'accompagne dans l'acquisition et le développement des compétences en vue de l'obtention du diplôme visé.

### Conditions d'accès à la formation

Être désigné maître d'apprentissage ou avoir le projet de le devenir.

Aucun diplôme n'est exigé pour entrer en formation Maître d'apprentissage

### Public concerné

Toute personne ayant à exercer un accompagnement pédagogique auprès d'un apprenti

### Présentation

Cette formation est animée par une équipe pédagogique composée de :

- formateurs expérimentés issus du travail social et dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes inscrits au RNCP.

- d'intervenants experts en matière de réglementation de l'apprentissage dans le secteur sanitaire, social et médico-social.

### Accessibilité

Le CFA accueille et accompagne les personnes en situation de handicap.



# La formation

Action de formation relevant du développement de compétences professionnelles

## Objectifs de la formation

- ◆ S'approprier le cadre légal de l'apprentissage
- ◆ Réussir l'accueil et l'intégration de l'apprenti
- ◆ Comprendre le rôle, la mission et la posture du maître d'apprentissage
- ◆ Développer des compétences pédagogiques en lien avec les rythmes d'apprentissage

## Avant la formation

Questionnaire de recueil des besoins

## Programme de la formation - 21h

### Jour 1

- ◆ Les spécificités du contrat d'apprentissage, la réglementation,
- ◆ Rôle du maître d'apprentissage
- ◆ Développement des compétences pédagogiques et de la réflexivité en situation de travail

### Jour 2

- ◆ Appréhender les rythmes d'apprentissage
- ◆ Posture du maître d'apprentissage
- ◆ Création et mise en place d'outils
- ◆ Évaluer les compétences

### Jour 3

- ◆ Retour d'expériences : analyse des situations rencontrées, apports théoriques
- ◆ Etudes de cas
- ◆ Bilan collectif et individuel

## Tarif

315 € les 3 jours de formation. Prise en charge possible par l'OPCO pour les entreprises du secteur privé. Une attestation de fin de formation sera délivrée à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

## Modalités d'évaluation

- ◆ Une évaluation continue durant la formation
- ◆ Une évaluation à chaud en fin de formation
- ◆ Une évaluation à froid quelques semaines après la fin de formation

## Compétences visées

- ◆ Connaître le cadre légal de l'apprentissage
- ◆ Accueillir et intégrer un apprenti
- ◆ Savoir transmettre des compétences métier
- ◆ Mettre en place des situations apprenantes
- ◆ Suivre et évaluer les compétences acquises de l'apprenti

## Délai d'accès à la formation

Plusieurs sessions de formation sont proposées sur Dijon et Besançon en 2022-2023. Inscription sur dossier, sous réserve de places disponibles (entre 8 et 15 personnes maximum).



## Référents handicap

CFA -Emilie Bouglé

Tél: 07-87-18-36-44

IRTESS -Julie Bongard-Piccioli

Tél : 03-80-72-64-42

IRTS - Chantal Magnenet

Tél : 03-81-41-67-76

Témoignages :

« J'ai bénéficié d'une formation me permettant d'accompagner au mieux ces professionnels en devenir. Cette dernière m'a apportée des outils et m'a essentiellement rassurée sur ma méthode d'accompagnement »

*Cheffe de service éducatif*